

Note de rentrée

Année scolaire 2025-2026



Horaires de l'école	De 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 16h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi. L'accueil dans la cour a lieu à partir de 8h20 et 13h05. <u>Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture ou l'heure de sortie.</u>
Garderie	De 7h à 19h. Un enfant non récupéré dans le quart d'heure qui suit la fin des cours sera considéré en garderie payante. Tous les enfants qui restent le soir doivent apporter leur goûter. Les élèves à partir du CP qui désirent quitter l'école à 16h15 doivent <u>impérativement</u> être en possession d'une autorisation écrite des parents. Durant cet accueil, les enfants commencent leurs leçons.
Vacances scolaires	L'académie de Rennes se trouve en zone B. Toussaint : Du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025 Noël : Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026 Hiver : Du samedi 14 février au lundi 2 mars 2026 Printemps : Du samedi 11 avril au lundi 27 avril 2026 Pont de l'ascension : Les élèves n'auront pas classe le vendredi 15 mai 2026 Été : à partir du samedi 4 juillet 2026.
Piscine	Les séances reprendront à Cogléo à partir du lundi 08 septembre. pour les élèves de CE1 au 2ème trimestre le jeudi de 14h25-15h05. pour la classe de CE2 au 2ème trimestre le mardi de 13h45 à 14h25. pour la classe de CM1 CM2 au 2^{me} trimestre le mardi de 9h50 - 10H30. pour tous les élèves de CP au 1er trimestre le lundi de 13h45 à 14h25. pour tous les élèves de GS au 3ème trimestre le lundi de 13h45 à 14h25.
Absences	En cas d'absence de votre enfant, merci, de bien vouloir <u>impérativement</u> : 1) Prévenir le matin même l'école et la mairie (si l'enfant était inscrit en cantine). 2) <u>Justifier ultérieurement par écrit</u> (mail ou cahier de liaison) en fournissant le motif. Les "petites maladies" (maux de tête, de ventre...) ne doivent pas être systématiquement prétexte à s'absenter: l'enfant peut éventuellement être autorisé à rester en classe durant les récréations. L'école étant obligatoire, à partir de 4 demi-journées d'absences non justifiées dans le mois, la directrice vous convoque. Elle vous rappelle vos obligations et les mesures d'accompagnement qui peuvent être mises en place pour rétablir l'assiduité de l'enfant.
Retards	Les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie, de manière à ce que les enfants arrivent <u>à l'heure</u>. La porte de l'école sera fermée à clé après l'entrée en classe des enfants. Les parents viendront également rechercher leurs enfants à l'heure.

Relations parents-enseignants	Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial, dont les enseignants pourront tenir compte. Les cas exceptionnels où les enfants ont dû se coucher tard seront relatés. Les parents peuvent rencontrer les enseignants à la sortie de l'école ou sur rendez-vous (noter un mot sur le cahier de liaison ou via le site de l'école). En cas d'empêchement, pensez à prévenir dès que possible. Vous pourrez suivre les actualités de la classe, les devoirs, les photos, communiquer avec l'enseignante de votre enfant... sur le site de l'école : https://julesverne35460.toutemonecole.fr Vous pourrez également y retrouver toutes les informations pratiques : menus de cantines, dates des vacances...etc. N'hésitez pas à l'utiliser en renseignant votre adresse mail sur les documents de rentrée ou en vous inscrivant sur le site de l'école ET sur le journal de la classe de votre enfant.										
Cahier de liaison (cahier de texte ou agenda)	C'est le lien entre les parents et les enseignants. Toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées par les parents. De même, les parents pourront inscrire une demande de rendez-vous, etc...										
Matériel	Les manuels prêtés par l'école doivent être couverts proprement et munis d'une étiquette. Les parents veilleront régulièrement à l'état des affaires de leurs enfants, et à ce que rien ne manque dans leur sac.										
Marquage des vêtements	<u>Il faudrait pour que les effets de l'enfant soient marqués</u> de manière indélébile ou inamovible. Tous les ans, des vêtements restent non réclamés ou reconnus ! Dès qu'une disparition est constatée, la signaler aux enseignants.										
Sommeil	Les parents doivent veiller à ce que les enfants se couchent à une heure raisonnable.										
Parasites	Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être vigilants et surveiller la tête de leurs enfants afin de les traiter si besoin.										
Assurance	Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties, piscine, etc.). Les parents doivent vérifier que leur <u>assurance personnelle</u> garantit ces risques (en remettre copie à la directrice). Les parents peuvent également souscrire <u>une assurance individuelle scolaire</u>.										
Abonnement	Des abonnements sont proposés dans le cadre de l'école, les parents sont bien évidemment libres d'abonner ou non leur enfant. Ce n'est en aucun cas une obligation, juste une proposition.										
Effectifs de la rentrée	<table><tr><td>TPS : 1</td><td>PS : 22</td><td>MS : 21</td><td>GS : 17</td><td>CP : 22</td></tr><tr><td>CE1 : 19</td><td>CE2 : 17</td><td>CM1 : 11</td><td>CM2 : 13</td><td></td></tr></table>	TPS : 1	PS : 22	MS : 21	GS : 17	CP : 22	CE1 : 19	CE2 : 17	CM1 : 11	CM2 : 13	
TPS : 1	PS : 22	MS : 21	GS : 17	CP : 22							
CE1 : 19	CE2 : 17	CM1 : 11	CM2 : 13								
Conseil d'école	Les élections auront lieu le vendredi 10 octobre 2025. Les parents souhaitant se présenter le signaleront rapidement aux enseignants.										